



**Ecole de Bibliothécaires Documentalistes**

21, rue d'Assas - 75270 Paris Cedex 06 – [administration@ebd.fr](mailto:administration@ebd.fr)

Tel. 01 53 63 14 15 - [www.ebd.fr](http://www.ebd.fr)

Établissement privé d'enseignement technique

N° SIRET 784 281 032 000 10

Code APE 804D - N° d'Existence 11 75 0 49 13 75

**CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT VAE**

ENTRE :

Demeurant à :

ET :

L'EBD-ECOLE DE BIBLIOTHECAIRES DOCUMENTALISTES

dont le siège est à Paris, 21, rue d'Assas, 75270 PARIS CEDEX 06, représentée par Madame Claudine MASSE, Directrice de l'Ecole de Bibliothécaires Documentalistes

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 - OBJET - NATURE - OBJECTIF.**

Accompagnement : suivi et aide à la constitution du dossier de VAE.

**ARTICLE 2 - DUREE.**

La durée de cet accompagnement est fixée à 8 heures.

**ARTICLE 3 - MOYENS.**

1. Contacts entre l'accompagnatrice et le candidat
2. Le candidat réunit les pièces justificatives de ses compétences et les transmet à l'accompagnatrice
3. Première rencontre avec l'accompagnatrice, obligatoirement en présentiel à l'EBD (2 heures).
4. Echanges pour affiner la mise au point du dossier. Les allers et retours pourront avoir lieu en présentiel ou à distance. L'accompagnatrice étudie le dossier et aide le candidat à identifier ses compétences (4 heures).
5. Finalisation du dossier et préparation à l'entretien avec le jury (2 heures).

**ARTICLE 4 - FRAIS.**

Les frais de formation, fixés à la somme de 600 € (six cent euros) seront réglés par chèque bancaire à l'ordre de l'EBD.

**ARTICLE 5** - En cas de litige, de quelque nature que ce soit, les deux parties signataires rechercheront, en priorité, un règlement par accord amiable. A défaut d'un tel accord, les différends pouvant résulter de l'application de la présente seront portés devant la juridiction compétente.

Fait en deux exemplaires (à retourner signés à l'EBD accompagné du chèque, un exemplaire vous sera renvoyé signé par l'EBD)

A Paris,

Le

Pour le demandeur

Pour l'EBD

Claudine Masse